



Direction juridique et assurances

Arrêté n° 2023-95

Arrêté relatif à : Délégations de signature
Agents

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5217-4,

Vu les délibérations du conseil métropolitain portant élection de Mme Johanna ROLLAND, présidente, et des vice-présidents,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 17 juillet 2020 relative aux délégations au bureau, à la présidente et aux vice-présidents,

Vu l'arrêté de délégations de fonctions et de signatures des élus,

Arrête

Article 1.

Chacun des directeurs généraux et directeurs de département mentionnés ci-après reçoit délégation de signature, dans les conditions suivantes :

- pour le Directeur Général des Services, M. Olivier PARCOT, l'ensemble des documents préparatoires pour l'instruction des dossiers et prises de décisions, les mesures d'ordre intérieur, les pièces, documents et courriers de nature administrative et financière se rapportant aux besoins quotidiens et au fonctionnement courant de l'administration, les marchés et bons de commande jusqu'à 90 000 € HT, rendus nécessaires pour les besoins communs à plusieurs directions générales et les ordres de mission hors formation des directeurs généraux.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des services, la signature de ces pièces, est accordée à Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

- pour les directeurs généraux :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- M. Nicolas CARDOU, directeur général Culture et Arts dans la Ville,
- M. Xavier CROUAN, directeur général Information et Relation au Citoyen,
- M. Didier FILLION-NICOLET, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique,

les ordres de mission à l'étranger des agents des secteurs de l'administration dont ils ont la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux, la délégation de signature qui leur est accordée, est exercée Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

- pour les directeurs généraux et directeurs des départements :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Culture et Arts dans la Ville,
- M. Xavier CROUAN, directeur général Information et Relation au Citoyen,
- M. Didier FILLION-NICOLET, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique,
- M. David BOUDINEAU, directeur du département des Ressources Numériques,
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),

l'ensemble des documents préparatoires pour l'instruction des dossiers et prises de décisions, les mesures d'ordre intérieur, les pièces, documents et courriers de nature administrative ou financière se rapportant aux besoins quotidiens et au fonctionnement courant de l'administration ou pour l'activité générale des secteurs de l'administration dont ils ont la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux et des directeurs de département, la délégation de signature qui leur est accordée, est exercée par le directeur général des services.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général des services, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

RESSOURCES HUMAINES

Article 2.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- tout document relatif à la gestion des ressources humaines des services métropolitains

est déléguée à :

- Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines,
- Mme Christine CORBOU, directrice Qualité de Vie et Santé au Travail,
- Mme Claude ROUSSELET, directrice Emploi et Développement des Compétences

chacune en ce qui concerne sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, Mme Christine CORBOU ou Mme Claude ROUSSELET, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 3.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission hors formation

est déléguée à :

- M. Olivier PARCOT, directeur général des services de Nantes Métropole, pour les ordres de mission des directeurs généraux adjoints,
- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Culture et Arts dans la Ville,
- M. Xavier CROUAN, directeur général Information et Relation au Citoyen,
- M. Didier FILLION-NICOLET, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique,
- M. David BOUDINEAU, directeur du département des Ressources Numériques,
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Bénédicte LEVIONNAIS, directrice du département Déplacements

chacun en ce qui concerne sa direction générale ou son département.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs généraux et directeurs de département désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

- les ordres de mission à l'étranger de l'ensemble des agents de sa direction générale

est déléguée à :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Nicolas CARDOU, directeur général Culture et Arts dans la Ville,
- M. Xavier CROUAN, directeur général Information et Relation au Citoyen,
- M. Didier FILLION-NICOLET, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- M. Raynaldo FORTUN, directeur général délégué pour l'Égalité, les Solidarités et les Politiques Éducatives et Sportives,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources,
- M. Sébastien LERAY, directeur général Citoyennetés et Territoires Solidaires,
- M. Michel NICOLAS, directeur général Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- Mme Annick TUAL, directrice générale Santé et Transition Écologique

Article 4.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les lettres d'engagement de personnels vacataires

est déléguée à :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- M. David BOUDINEAU, directeur du département des Ressources Numériques,
- M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat,
- M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines,
- M. Pascal LAMANDA, directeur du département Finances, Marchés et Performance,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Bénédicte LEVIONNAIS, directrice du département Déplacements,
- Mme Célia LEFEBVRE, Responsable mission appui et coordination, Direction Générale au Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International
- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
- Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines,
- Mme Christine CORBOU, directrice Qualité de Vie et Santé au Travail,
- Mme Sophie ÉSCANDE SORIN, directrice du Protocole,
- Mme Marie MASSON, directrice du Musée Jules Verne,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Sophie LEVY, directrice du Musée d'Arts,
- Mme Célia POUGET, responsable du pôle expertise de la direction de l'Éducation,
- Mme Cécile STERN, directrice de la Communication Interne

chacun en ce qui concerne sa direction ou son département.

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 5.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer les actes suivants :

- les affectations des agents,
- les réintégrations de poste,
- les ordres de mission liés à des formations, à l'exception des ordres de mission des agents des directions du Cycle de l'Eau, des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement, des Déchets, et du service Parkings et Stationnement,
- les conventions de formation, à l'exception des conventions de formation des directions du Cycle de l'Eau, des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement, des Déchets, et du service Parkings et Stationnement,
- les bulletins de convention pour stages pratiques

est déléguée à :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- Mme Anne BOUTIN, responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Léa GAYARD responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Emilie HAMELIN, responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Claire RAVON responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Cécile SANZ, responsable de service à la direction Emploi et Développement des Compétences

chacune en ce qui concerne son portefeuille.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOUTIN, Mme Léa GAYARD, Mme Émilie HAMELIN, Mme Claire RAVON ou Mme Cécile SANZ, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Claude ROUSSELET, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude ROUSSELET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 6.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer tout document relatif :

- à l'apprentissage,
- aux stages,
- aux demandes d'emplois,
- aux saisonniers,
- aux emplois d'avenir,
- aux travailleurs d'intérêt général

est déléguée à Mme Aude ROSTOUCHER, responsable de la mission Promotion des Métiers au sein de la Direction Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude ROSTOUCHER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Claude ROUSSELET, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude ROUSSELET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 7.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- les fins de collaboration en raison d'un casier judiciaire non vierge,
- les fins de collaboration en raison d'une évaluation négative

est déléguée à Mme Claude ROUSSELET, directrice Emploi et Développement des Compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude ROUSSELET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 8.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les mises en demeure de reprendre un poste consécutives à un abandon de poste,
- les prélèvements sur salaire pour absence de service fait,
- les convocations à entretien préalable de licenciement,
- les autorisations d'exercice d'activité privée lucrative ou de cumuls d'activités

est déléguée à Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, responsable du service CAP Discipline.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Nicolas VASSEUR, responsable du service Temps de travail, Déplacements et Mobinantes+.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VASSEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 9.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les autorisations de temps partiel,
- les attestations Compte Épargne Temps,
- les refus de congés bonifiés

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

est déléguée à Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Nicolas VASSEUR, responsable du service Temps de travail, Déplacements et Mobinantes+.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VASSEUR, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 10.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations Pole Emploi

est déléguée à Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Isabelle BERTET, Mme Alice CRESPIEN et Mme Virginie AMIAUD, responsables d'unité de gestion, chacune en ce qui concerne son portefeuille de directions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle BERTET, Mme Alice CRESPIEN ou Mme Virginie AMIAUD, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, responsable du service CAP Discipline.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 11.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les déclarations aux organismes sociaux,
- les demandes de remboursement de rémunération ou indemnité,
- les états annexes de la paie,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- les refus d'attribution de médaille des agents permanents

est déléguée à Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle pour les agents permanents et à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON ou Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, responsable du service CAP Discipline.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 12.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations employeurs et certificats de travail,
- les attestations d'emploi et de rémunération,
- les états détaillés des services

est déléguée à Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle pour les agents permanents et à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON ou Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Isabelle BERTET, Mme Alice CRESPIEN et Mme Virginie AMIAUD, responsables d'unité de gestion, chacune en ce qui concerne son portefeuille de directions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle BERTET, Mme Alice CRESPIEN ou Mme Virginie AMIAUD, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DUROY, responsable du service CAP Discipline.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUROY, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 13.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- les ordres de mission et les conventions de formation des agents de la direction du Cycle de l'Eau

est déléguée à M. Philippe GILLES, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GILLES, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Gwénaél NICOT, responsable de la cellule de gestion.

Article 14.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents de la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

est déléguée à Mme Océane DUBOIS, responsable de la cellule de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Océane DUBOIS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice.

Article 15.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents de la direction des Déchets

est déléguée à Mme Mauricette CHAPALAIN, directrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mauricette CHAPALAIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie MORICEAU, responsable de la cellule de gestion.

Article 16.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents du service Parkings et Stationnement

est déléguée à M. David MAUBERT, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MAUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Marine KANDEL, responsable de la cellule de gestion.

Article 17.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- les ordres de mission et les conventions de formations des agents du Département des Ressources Numériques

est déléguée à M. David BOUDINEAU, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David BOUDINEAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

GESTION DE LA DETTE – PIÈCES COMPTABLES – DÉCLARATIONS DE TVA

Article 18.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLO, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les contrats des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- les actes relatifs à la gestion active de la dette y compris les contrats de couverture de risque de taux, à la réalisation des lignes de trésorerie, aux remboursements d'emprunts par anticipation et les actes nécessaires (conventions et avenants) dans la limite des inscriptions budgétaires,
- les engagements de garantie pris par Nantes Métropole pour les créanciers de l'Agence France Locale

est déléguée à Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Athenais LALANDE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Pascal LAMANDA, directeur du Département Finances, Marchés et Performance.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LAMANDA, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Jocelyne JEANNEAU, responsable du service Stratégie et Programmation Financières.

Article 19.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les déclarations et les demandes de remboursements en matière de TVA

est déléguée à Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HOPP, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Athenais LALANDE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Mélanie DAGORN, responsable du service Ressources et Fiscalité.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Article 20.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLO, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- toutes les pièces comptables dont les bordereaux de mandats et de titres, les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs au budget principal et aux budgets annexes à l'exception des pièces relatives à la paie

est déléguée à Mme Emmanuelle DÉCAMPS, responsable du service Comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle DÉCAMPS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Athenais LALANDE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Annie GOURDELIER, responsable du pôle Dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie GOURDELIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Céline DÉPERCHIN, responsable du pôle Recettes, Inventaire, Régies.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DÉPERCHIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Florence COLLET, responsable du pôle Support.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence COLLET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

Article 21.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLO, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs aux budgets annexes « eau » et « assainissement » relevant de la direction du Cycle de l'Eau

est déléguée à M. Gwénaél NICOT, responsable de la cellule de gestion de la Direction du Cycle de l'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwénaél NICOT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Guylène JOUSSEAUME, responsable du secteur Finances de la cellule de gestion jusqu'au 31 mars 2023, puis M. Yann DASSONVILLE à compter du 1^{er} avril 2023.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Guylène JOUSSEAUME jusqu'au 31 mars 2023 puis de M. Yann DASSONVILLE à compter du 1^{er} avril 2023, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GILLES, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Article 22.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOLO, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les certificats et attestations fiscales à destination des services de l'État relatifs aux budgets annexes « eau » et « assainissement » et relevant de la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

est déléguée à Mme Océane DUBOIS, responsable de la cellule de gestion de la direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Océane DUBOIS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 23.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aïcha BASSAL, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les bordereaux de mandats et de titres relatifs à la paie

est déléguée à Mme Emilie FRANZON, responsable du service Gestion individuelle, pour les agents permanents et à Mme Julie HENNEQUIN, responsable du service Gestion des emplois temporaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie FRANZON ou de Mme Julie HENNEQUIN, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie CHEREL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Patrick COROYER, directeur du département Ressources Humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick COROYER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HOPP, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Athenais LALANDE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Emmanuelle DÉCAMPS, responsable du service Comptabilité.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Article 24.

En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président ou du membre du bureau délégué concerné, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

signer les décisions de renonciation à l'exercice des droits de préemption est déléguée à M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry COLLETTE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire.

Par dérogation à l'article 4 de l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022, en matière d'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- toute demande de visite de bien,
- toute demande de communication de pièces complémentaires

est déléguée à Mme Lise LE DENMAT, responsable de la mission Stratégie Foncière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lise LE DENMAT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Olivia BREHERET, responsable de l'animation opérationnelle de la stratégie foncière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Olivia BREHERET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Thierry COLLETTE, directeur du département Urbanisme et Habitat.

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES, AUTORISATIONS DE CONDUITE ET ATTESTATION DE SECOURISTES

Article 25.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les habilitations électriques,
- les autorisations de conduite,
- les attestations de secouriste

est déléguée à :

- Mme Aurélia ALEXANDRE, directrice de la mission d'Appui et de Coordination de la DG Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- M. David BOUDINEAU, directeur du département des Ressources Numériques,
- M. Eric BOUQUIN, directeur des Sports,
- Mme Mauricette CHAPALAIN, directrice des Déchets,
- Mme Stéphanie CHEREL, directrice Administration des Ressources Humaines,
- Mme Christine COLIN, directrice de Pôle de proximité,
- M. Cyrille COLLET, directeur logistique,
- Mme Christine CORBOU, directrice Qualité de Vie et Santé au Travail,
- M. Florent CORTET, directeur de l'Espace Public,
- Mme Audrey DANIEL, directrice de l'Information Géographique,
- Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement,
- M. Benoît ÉVEILLÉ, directeur de Pôle de Proximité,
- M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau,
- M. François GOFFART, responsable de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- Mme Catherine GOURDON, directrice administrative et financière du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Marine KANDEL, responsable de la cellule de gestion du département Mobilités,
- M. Kévin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement,
- Mme Athenais LALANDE, directrice des Finances,
- Mme Claire LE PEHUN, directrice de Pôle de Proximité,
- Mme Elisabeth LE PEMP, directrice de la mission d'Appui et de Coordination de la DG Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNÉ, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII),
- Mme Béatrice LELU, responsable de la cellule de gestion de la direction générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International,
- M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle de Proximité,
- Mme Claire PARDA, directrice de Pôle de Proximité,
- M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle de Proximité,
- M. Romaric PERROCHEAU, directeur Nature et Jardins,
- M. David ROUFFINEAU, responsable du PC Circulation,
- Mme Claude ROUSSELET, directrice Emploi et Développement des Compétences,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Évènementiel

chacun en ce qui le concerne pour son département, sa direction ou son service.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et des directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par :

- M. Jérôme BARATIER, directeur général délégué pour la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire,
- M. Didier FILLION-NICOLET, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité,
- Mme Nathalie HOPP, directrice générale Ressources

chacun en ce qui le concerne pour sa direction générale ou son département.

AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS

Article 26.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer les avis émis par Nantes Métropole, consultée en tant que gestionnaire de la voirie, en application de l'article R.423-53 du code de l'urbanisme, est déléguée à :

- M. Jean-François TALLIO, responsable de l'Urbanisme Opérationnel et Réglementaire, Pôle Sud Ouest.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François TALLIO, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Jean-Paul CALVEZ, responsable du service Développement Urbain et Environnement.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul CALVEZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Claire LE PÉHUN, directrice de Pôle.

- M. Régis RUPAUD, responsable du service Développement Urbain, Pôle Loire, Sèvre et Vignoble.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis RUPAUD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Benoit ÉVEILLÉ, directeur de Pôle.

- Mme Christine SAUVAGE responsable du service Développement Urbain et Environnement, Pôle Erdre et Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SAUVAGE, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier CHAZAL, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CHAZAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Maryvonne CORFMAT, responsable de la cellule de gestion.

- Mme Evelyne LE STRAT, responsable du service Développement Urbain, Pôle Erdre et Cens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne LE STRAT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Claire PARDA, directrice de Pôle.

- Mme Anne BRISSET, responsable du service Développement Urbain, Pôle Loire-Chézine.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BRISSET, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COLIN, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Julie CHUPIN, responsable de la cellule de gestion.

- Mme Anne RIOUAL, responsable du service Programmation, Coordination et ADS/Foncier, Pôle Nantes Centralité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RIOUAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien LE GUEVELLOU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.

PLANS DE PRÉVENTION - PROTOCOLES DE SÉCURITÉ - PERMIS DE FEU - BORDEREAUX DE SUIVI DES DÉCHETS DANGEREUX CONTENANT DE L'AMIANTE - BORDEREAUX DE SUIVI DES DÉCHETS - DOCUMENTS RELATIFS AUX FLUIDES ET ÉNERGIE

Article 27.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- les plans de prévention prévus par l'article R.4512-5 et suivants du code du travail,
- les protocoles de sécurité établis lors des opérations de chargement ou de déchargement prévus par l'article R.4515-4 et suivants du code du travail,
- les permis de feu

est déléguée à :

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- M. André AUVINET, responsable du service sécurité et sûreté numérique,
- M. Stéphane DENIS, responsable du service Distribution,
- Mme Annabelle GADAIS, responsable du service production d'eau potable,
- Mme Edwige HUBERT, responsable du service diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement,,
- M. Joël JUBAU, responsable du service Logistique,
- M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement,
- M. Jérôme LAMBERT, responsable du service Exploitation des réseaux,
- M. Yvan LE BRUN, responsable du service maintenance des équipements d'assainissement collectif,
- Mme Frédérique LUCAS, responsable du service Qualité, Sécurité Environnement,
- M. Benoît PICHARD, responsable du service gros entretien renouvellement,
- M. Jean-Noël PRADAL, responsable du service optimisation des systèmes d'assainissement collectif

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

- M. Pierre-Alexis BARBARY, responsable du service Études et Maîtrise d'Oeuvre Ouvrages,
- M. Damien BRISSEAU, responsable du pôle Gestion du Patrimoine,
- Mme Sophie BROUSSEAU, responsable du service Études et Maîtrise d'Oeuvre Réseaux et Techniques pluviales,
- Mme Stéphanie CHARTRON, responsable du service Instruction, Rétrocession et Domanialité,
- Mme Catherine COUESNON MILLIER, responsable du pôle Ingénierie et Travaux,
- Mme Anne-Sophie DOUARD, responsable du service Gestion Opérateurs et Contrôles de Conformité,
- Mme Nathalie HOUSEAUX, responsable du service Connaissance et Priorisation du Renouvellement,
- Mme Nathalie HUOT, responsable du service Maîtrise d'Ouvrage – Réseaux et Techniques pluviales,
- M. Hervé JOUAN, responsable du service Maîtrise d'Ouvrage – Ouvrages,
- M. Guillaume RAISON, responsable du service Gestion des Opérateurs,
- Mme Élise VADAINÉ, responsable du service Gestion intégrée Eaux pluviales et Milieux aquatiques

chacun dans la limite de ses attributions.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

DIRECTION DES DÉCHETS

- Mme Laurianne BRIATTE, responsable du service Traitement et Valorisation,
- M. François GOFFART, responsable de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- M. Martial GOMBERT, responsable de site, territoire est Etier de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,
- M. Rodolphe MOREAU, responsable du service Déchèteries et Réemploi,
- Mme Nathalie PITIOT, responsable qualité, sécurité et prévention,
- Mme Aurélie ROCHETEAU responsable de site, territoire Grande Bretagne,
- M. Cyril ROUET, responsable de site, territoire ouest Janvraie de l'Opérateur Public de la Collecte des déchets,

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service et directeurs désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Mauricette CHAPALAIN, directrice des Déchets.

DÉPARTEMENT DU BATI

- Mme Véronique AIGLE, responsable du service Ressources Humaines, direction Administrative et Financière,
- Mme Claire BERNARD DE COURVILLE, responsable de la mission Développement Durable,
- M. Thomas CHENILLAU, responsable Bureau Étude Thermique, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- M. Xavier CLAUDE, adjoint pôle Patrimoine B, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- M. Laurent FAVREAU, responsable de la mission Appui Animation Evolution et Qualité,
- M. Mikaël FLEHO, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,
- Mme Patricia GENTET, responsable du service Fêtes, Manifestations et Logistique, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Évènementiel,
- Mme Catherine GOURDON, responsable de la direction Administrative et Financière,
- M. Vincent GRALL, responsable Maîtrise d'Oeuvre Chantier, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- M. Gilles GUINEFOLLEAU, responsable du service Maintenance Générale, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Évènementiel,
- Mme Yolande HERAUD-CEINERAY, responsable du bureau Étude Architecture 1, pôle Maîtrise d'œuvre,
- M. Michel-Henri JOUAN, responsable Santé Sécurité Bâtiments, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- M. Kevin KERVIZIC, responsable du service Marchés, direction Administrative et Financière,
- M. Jean-Pierre LAUNAY, responsable du service Achats Magasin, direction Administrative et Financière,
- Mme Emmanuelle LENFANT, responsable du pôle Maîtrise d'œuvre,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- M. Christophe LUCAS, responsable du service Fabrications et Expositions, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint du pôle Projets Équipements,
- M. Jacky SAUVETRE, responsable du bureau d'étude Électricité, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- Mme Amandine STERVINO-LAMBOURG, responsable du bureau Étude Architecture 2, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Fabrice VINSON, responsable du service Énergie et Exploitation des Systèmes Techniques

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service, de pôles ou de mission désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATII.

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

- Mme Sabine COUËT, responsable du pôle Conduite de Projet,
- M. Frédéric GAUTHIER, responsable du service Voirie et Aménagement,
- M. Romain GERVAIS, responsable du service Ouvrages d'Art,
- M. Gildas GRENIER, responsable du service Régulation du trafic,
- M. Dany JOLY, responsable du service Éclairage Public,
- M. Philippe WEISZ, responsable du pôle Réseaux d'Énergie

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service, de pôles ou de mission désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Florent CORTET, directeur de l'Espace Public.

DIRECTION NATURE ET JARDINS

- M. Romaric PERROCHEAU, directeur

POLE ERDRE ET CENS

- Mme Claire PARDA, directrice de Pôle.

POLE ERDRE ET LOIRE

- M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

POLE LOIRE-CHÉZINE

- Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

POLE LOIRE SÈVRE ET VIGNOBLE

- M. Benoît ÉVEILLÉ, directeur de Pôle.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

POLE NANTES CENTRALITÉ

- M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public.

POLE SUD OUEST

- Mme Claire LE PEHUN, directrice de Pôle.

chacun dans la limite de ses attributions ou de son ressort territorial.

Article 28.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les bordereaux de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante et les bordereaux de suivi des déchets,

est déléguée à :

DÉPARTEMENT BATI

- Mme Véronique AIGLE, responsable du service Ressources Humaines, direction Administrative et Financière,
- Mme Claire BERNARD DE COURVILLE, responsable de la mission Développement Durable,
- M. Thomas CHENILLAU, responsable Bureau Étude Thermique, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- M. Xavier CLAUDE, adjoint pôle Patrimoine B, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- M. Laurent FAVREAU, responsable de la mission Appui Animation Evolution et Qualité,
- M. Mikaël FLEHO, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,
- Mme Patricia GENTET, responsable du service Fêtes, Manifestations et Logistique, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- Mme Catherine GOURDON, responsable de la direction Administrative et Financière,
- M. Vincent GRALL, responsable Maîtrise d'Oeuvre Chantier, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- M. Gilles GUINEFOLLEAU, responsable du service Maintenance Générale, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- Mme Yolande HERAUD-CEINERAY, responsable du bureau Étude Architecture 1, pôle Maîtrise d'œuvre,
- M. Michel-Henri JOUAN, responsable Santé Sécurité Bâtiments, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- M. Kevin KERVIZIC, responsable du service Marchés, direction Administrative et Financière,
- M. Jean-Pierre LAUNAY, responsable du service Achats Magasin, direction Administrative et Financière,
- Mme Emmanuelle LENFANT, responsable du pôle Maîtrise d'œuvre,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- M. Christophe LUCAS, responsable du service Fabrications et Expositions, direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint pôle Projets Équipements,
- M. Jacky SAUVETRE, responsable du bureau d'étude Électricité, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- Mme Amandine STERVINO-LAMBOURG, responsable du bureau Étude Architecture 2, pôle Maîtrise d'Oeuvre,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel,
- M. Fabrice VINSON, responsable du service Énergie et Exploitation des Systèmes Techniques

chacun dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service, de pôles ou de mission désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATII.

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Mme Frédérique LUCAS, responsable du service qualité, sécurité, environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique LUCAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 29.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les documents relatifs aux fluides et énergie,

est déléguée à :

DEPARTEMENT BATII

- M. Jérémie BONDU, responsable Secteur Énergie Fluides
- M. Xavier CLAUDE, adjoint pôle Patrimoine B, direction de la Stratégie Patrimoniale,
- M. Marc DESCHARLES, responsable du pôle Patrimoine B,
- M. Mikael FLEHO, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale,
- Mme Patricia GENTET, responsable du service Fêtes, Manifestations et Logistique, direction Ateliers Exploitation Énergie Livraison Événementiel,
- Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département BATII,
- M. Philippe PETIT, responsable du pôle Patrimoine A,
- Mme Laurence PICARD, responsable du pôle Projets Équipements,
- M. Christophe SAUDRAIS, adjoint pôle Projets Équipements,
- Mme Sophie SURDEL, responsable de la direction Ateliers Exploitations Énergie Livraison Événementiel
- M. Fabrice VINSON, responsable du service Énergie et Exploitation des Systèmes Techniques

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION DE SERVICES

Article 30.

En cas d'absence ou d'empêchement du président de la commission de délégation de service public et de concessions de services, au sens de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la signature de la convocation à une séance de cette commission est déléguée à Mme Françoise DENIGOT, directrice juridique et assurances.

DEMANDE D'ACCÈS DANS LES DÉCHETTERIES

Article 31.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les autorisations et les refus d'accès dans les déchetteries

est déléguée à M. Rodolphe MOREAU responsable du service Déchetteries et Réemploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe MOREAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Mauricette CHAPALAIN, directrice des Déchets.

ÉTABLISSEMENTS CULTURELS - FRAIS DE DÉPLACEMENT - PRÊTS D'ŒUVRES

Article 32.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- l'acte autorisant la prise en charge des frais générés par les déplacements des personnes extérieures à Nantes Métropole, missionnées par celle-ci dans les mêmes conditions que les agents de Nantes Métropole, sur la base du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001

est déléguée à :

- M. Olivier ABSALON, directeur du Patrimoine et de l'Archéologie,
- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- Mme Marie MASSON, directrice du Musée Jules Verne,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Sophie LÉVY, directrice du Musée d'Arts

chacun en ce qui concerne son établissement.

- les conventions de prêts d'œuvres

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

est déléguée à Mme Cécile DE COLLASSON, directrice du Chronographe

- les conventions de prêts d'œuvres lorsque Nantes Métropole est bénéficiaire du prêt (dans la limite d'une valeur de prime d'assurance afférente, inférieure à 50 000 €)

est déléguée à :

- Mme Véronique DUBOIS, directrice du Planétarium,
- M. Philippe GUILLET, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle,
- Mme Marie MASSON, directrice du Musée Jules Verne,
- Mme Sophie LÉVY, directrice du Musée d'Arts

chacun en ce qui concerne son établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement des agents désignés ci-dessus, la délégation de signature qui leur est accordée est exercée par M. Nicolas CARDOU, directeur général Culture et Arts dans la Ville.

RÉFÉRÉS

Article 33.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les requêtes, les mémoires en défense et les mandats de représentation dans les procédures de référé, hors commande publique

est déléguée à Mme Françoise DENIGOT, directrice juridique et assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise DENIGOT la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Marie TITREN, responsable du service juridique.

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Article 34.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les constitutions de partie civile pour l'indemnisation des préjudices subis par Nantes Métropole dans la limite de 15 000 €

est déléguée à Mme Françoise DENIGOT, directrice juridique et assurances.

ATTESTATIONS DE PROPRIÉTÉ

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Article 35.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les attestations de propriétés des terrains appartenant à Nantes Métropole dans le cadre de procédures de référés expulsion des occupants, sans droit ni titre, du domaine public

est déléguée à Mme Françoise DENIGOT, directrice juridique et assurances.

EXPERTISES

Article 36.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les procès-verbaux de constatations relatives aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages établis à l'issue des réunions d'expertise

est déléguée à Mme Sandrine BERCIER, responsable du service des assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERCIER, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Françoise DENIGOT, directrice juridique et assurances.

- les dires et les mémoires échangés dans le cadre des expertises judiciaires

est déléguée à Mme Françoise DENIGOT, directrice juridique et assurances.

MISES EN CAUSE

Article 37.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les mises en cause des constructeurs et de leurs assureurs, en cas de dommages affectant des ouvrages de Nantes Métropole

est déléguée à Mme Françoise DENIGOT, directrice juridique et assurances.

ASSAINISSEMENT

Article 38.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les notifications des résultats de contrôle de raccordement assainissement

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

est déléguée à :

DIRECTION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DANIEL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Edwige HUBERT, responsable du service Diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement.

DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

- M. Philippe GILLES, directeur du Cycle de l'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GILLES, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Anne-Sophie DOUARD, responsable du service Gestion Opérateurs et Contrôles de Conformité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie DOUARD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Gwénaél NICOT, responsable de la cellule de gestion.

POLE ERDRE ET LOIRE

- M. Xavier MARTIAL, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIAL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Xavier CHAZAL, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

POLE ERDRE ET CENS

- Mme Claire PARDA, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire PARDA, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Manuel LEGEAI, responsable des services techniques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Manuel LEGEAI, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Isabelle RICORDEAU, responsable de la cellule de gestion.

POLE LOIRE-CHÉZINE

- Mme Christine COLIN, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine COLIN la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Céline LEAU, responsable des services techniques, Aménagement de l'Espace Public.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LEAU, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Sophie BADTS, responsable du service Gestion Espace Public et Propreté Urbaine.

POLE SUD OUEST

- Mme Claire LE PEHUN, directrice de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire LE PEHUN la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Marc PETITPAS, responsable du service Projets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PETITPAS, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Maud LEPEIGNEUL, responsable de la cellule de gestion.

POLE LOIRE SÈVRE ET VIGNOBLE

- M. Benoit ÉVEILLÉ, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit ÉVEILLÉ la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Rémy GIRAUD, responsable du service Gestion de l'Espace Public.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy GIRAUD, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Emmanuel RENOUX, responsable de la cellule de gestion.

POLE NANTES CENTRALITÉ

- M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Sébastien LE GUEVELLOU, responsable du Pôle Projets Aménagement et Gestion de l'Espace Public

- les avis conception dans le cadre d'un projet d'assainissement non collectif

est déléguée à Mme Hélène DANIEL, directrice des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DANIEL, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par Mme Edwige HUBERT, responsable du service diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique eau potable et Assainissement.

- les avis et attestations de conformité des projets d'installation d'assainissement non collectif sollicités par un pétitionnaire pour constituer sa demande de permis de construire ou d'aménager

est déléguée à Mme Edwige HUBERT, responsable du service Diagnostic des installations domestiques et réseaux d'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HUBERT, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Kevin KERGOAT, responsable du pôle technique Eau potable et Assainissement.

PERMIS DE STATIONNEMENT ET ARRÊTÉS DE CIRCULATIONS TEMPORAIRES

Article 39

Par dérogation à l'arrêté portant délégation aux élus, la signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer :

- les permis de stationnement et arrêtés de circulation temporaires

est déléguée à M. Mathieu PEREZ, directeur de Pôle de Proximité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PEREZ, la délégation de signature qui lui est accordée est exercée par M. Didier FILLION-NICOLET, directeur général Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité.

COPROPRIÉTÉS

Article 40.

Dans les ensembles immobiliers et copropriétés où Nantes Métropole dispose de droits, Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, directrice du département Bâtiments Architecture Travaux Ingénierie Immobilier (BATII) est déléguée pour assurer sa représentation et y exercer tous pouvoirs à cet effet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LEFEBVRE-COURONNE, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par M. Mikaël FLEHO, directeur de la direction Stratégie Patrimoniale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mikaël FLEHO, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par Mme Claire BRELIVET, responsable du service Agence Immobilière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire BRELIVET, la délégation de signature qui lui est accordée, est exercée par Mme Christelle BOUREAU, adjointe à la responsable du service Agence Immobilière.

ANRU

Article 41.

La signature de la présidente de Nantes Métropole à l'effet de signer et valider sous l'outil de l'ANRU les actes suivants :

- dossiers de demande d'attribution des subventions auprès de l'ANRU,
- dossiers de demande de paiement par l'ANRU des subventions,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- les demandes de versement de subventions relatives au programme d'investissement et d'avenir "Territoire d'innovation" volet "quartiers" ANRU+ inscrites dans la convention de financement entre l'ANRU, la Caisse des dépôts et Nantes Métropole concernant le projet "Bellevue en Transitions" et les projets lauréats de "Quartiers fertiles"

est déléguée à Mme Lidwine HARIVEL BOUTIN, directrice de la mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain.

Article 42.

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022-681 du 30 novembre 2022. Les dispositions du présent arrêté prennent effet au jour de sa mise en ligne sur le site internet de Nantes Métropole, à laquelle il sera procédé dès la transmission au service de contrôle de légalité de la Préfecture, conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 43.

M. le directeur général des services de Nantes Métropole et le responsable du service de gestion comptable de Nantes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le

/ 6 AVR. 2023

Johanna ROLLAND
Présidente



mis en ligne le :

06 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230406-2023_95ARR-AR
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023